

**Pour les candidats aux élections départementales du canton Alès 2,
représentant la majorité départementale.**

Christiane Thomas
Claude Cerpedes
Pascale Rossler
Sébastien Espagne

Monsieur,

Vous interpellez les candidats aux élections départementales dans le Gard quant à la création d'un Parc naturel régional des Garrigues sur l'Uzège – Pont du Gard.

Bien que la compétence relative au classement d'un Parc naturel régional relève du Conseil régional, le soutien du département du Gard nous apparaît indispensable à ce projet.

En effet, le « Parc naturel régional » représente un outil d'aménagement durable et concerté d'un territoire, extrêmement intéressant tant en termes de gouvernance que de conjugaison des enjeux économiques, écologiques et sociaux.

Les territoires des Parcs naturels régionaux en France ont fait la démonstration d'une cohérence entre un développement maîtrisé d'activités basées sur les richesses locales du territoire, en créant des emplois non-délocalisables, et l'utilisation durable de ces ressources.

Il nous apparaît intéressant de noter que ces développements vertueux se produisent sans que l'outil Parc n'impose de contrainte réglementaire en termes de protection, comme c'est le cas au sein des Réserves naturelles ou Parcs nationaux.

Il est reconnu qu'1 euro d'argent public investi dans un PNR en rapporte 10 au territoire, et nous sommes favorables à la poursuite des études qui permettront de décliner cette démonstration à l'échelle du Parc des Garrigues.

Appréhender de manière plus précise et concrète les coûts comme les bénéfices engendrés sur le territoire du futur Parc, pour ses communes associées et villes portes, nous apparaît en effet un enjeu majeur pour créer une légitimité et cohérence géographique, ainsi qu'une forte adhésion et un portage consensuel du projet, indispensables au classement au CNPN.

La dimension partenariale présente dans les statuts des syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux nous semble en outre représenter un atout en termes démocratiques. Cette dynamique nous apparaît comme la garantie d'une vision pertinente et concertée du développement du territoire.

En ce qui concerne l'identité de la charte du Parc, les Garrigues autour de l'Uzège – Pont du Gard disposent d'un grand nombre de richesses, naturelles, patrimoniales, bâties, culturelles, et en termes de productions locales, artisanales, gustatives et œnologiques.

Tous ces atouts conjugués pourraient constituer le substrat d'une économie locale durable et d'un tourisme doux. Ce dernier serait facilité par un réseau de véloroutes et voies vertes, relié aux gares SNCF du territoire. La création d'emplois dans le secteur du cyclotourisme représente une opportunité majeure, les touristes à vélo dépensant en moyenne 70 euros par jour et par personne là où les touristes en voiture en dépensent 40, et ce chiffre monte à 90 euros pour les clientèles nordiques, très friandes de nos latitudes.

La mobilité douce qu'est le vélo présente ainsi grand intérêt économique et un accès aux richesses du territoire, mais est également créatrice de lien et de bien-être humain. Le vélo représente ainsi un véritable atout sur le plan social, les habitants n'ayant, eux, aucune dépense à faire s'ils veulent profiter de ces infrastructures pour se ressourcer, faire du sport et organiser un pique-nique en famille, etc.

Ces projets cyclables sont enfin souvent fédérateurs des différents acteurs, qui en deviennent les premiers ambassadeurs, en développant un sentiment de fierté et d'appartenance, et l'échelle de l'Uzège-Pont du Gard est parfaitement adaptée pour cette dynamique.

Ainsi, la poursuite des études auxquelles nous souhaitons contribuer permettra d'envisager, dans continuité des réflexions déjà entamées, quelles identités et activités ce Parc naturel régional portera en priorité, ainsi que les modalités du nécessaire dialogue pour bâtir cette vision concertée d'avenir pour notre territoire.

Sincères salutations.